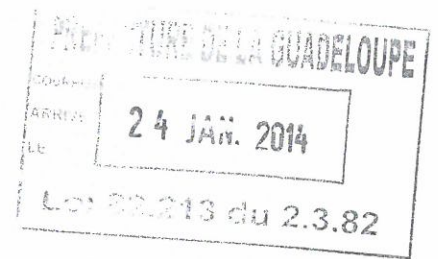




REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE GUADELOUPE
COMMUNE DE TROIS-RIVIERES



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2014**

L'an Deux Mil Quatorze, le lundi 20 janvier, le Conseil Municipal de la ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Député-Maire pour la tenue de sa 1^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 09 janvier 2014.

Présents : VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène - MAGLOIRE Claude - OTTO AZINCOURT Josette - JERSIER Claude - SACILÉ Serge - FRANCISQUE Jean-Louis - MARCIN PLANTIER Dany - NAINÉ Michelle - CALICAT Joseph - HATILIP ROCH Germaine - RENIER Renaud - LEBLANC Guy - RENIER Philippe - RUPAIRE Justin - LAROCHELLE Louis - LAROCHELLE Christiane - NOËL Jean-Philippe - EUGENIE Gilberte - JOSEPH Michel - CLEON Alex - BALTYDE HAJJAR Magda.....(21)

Représentées : GILLES Christelle (Ayant donnée procuration à Monsieur Claude MAGLOIRE) - FROLLEAU REDUIT Pierrette (Ayant donnée procuration à Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE) - VISIVE ANSELME Lucette (Ayant donnée procuration à Madame Josette OTTO AZINCOURT)(3)

Absents : DORVILLE Albert - AMBERIEUX Alain - RUPAIRE Frantz - DEVAUX Rodolphe - JONATHAN Juanita.....(5)

DELIBERATION N°05
AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
DU BUDGET PRIMITIF 2014 A CONCURRENCE DE 25%
DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Budget Primitif 2013 de la commune de Trois-Rivières adopté par délibération n°11 du 09 avril 2013 ;
- **Considérant que** jusqu'à l'adoption du budget de 2014, il convient que l'autorité territoriale recueille l'autorisation de l'organe délibérant pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Député-Maire à engager liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2014, à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2013 soit un montant de **Un million quatre cent vingt-six mille sept cent trente euros (1 426 730 €)**.

.../...

.../...

PRECISE que les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20, 21 et 23.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, les jours, mois et an susdits.../...

